



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 35337

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'impérieuse nécessité d'organiser le répit des personnes aidant au quotidien les malades atteints d'Alzheimer. En effet, dans l'accompagnement journalier du malade, les membres de la cellule familiale (conjoint, enfants...) sont en première ligne, même s'ils sont épaulés par des intervenants extérieurs. Dans la logique des propos tenus par le Président de la République lors de l'installation de la commission sur le Plan Alzheimer, il apparaît particulièrement important que soient développées des hospitalisations de répit. Les deux plans nationaux de lutte contre la maladie d'Alzheimer de 2001 et 2004 s'étaient engagés dans cette voie, mais il est aujourd'hui primordial d'aller plus loin : augmenter le nombre d'accueils de jour pour permettre aux familles de souffler, tout en offrant aux malades un espace de resocialisation. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser l'importance des moyens qu'elle entend consacrer à l'augmentation des capacités d'hébergement temporaire des personnes atteintes d'Alzheimer, le calendrier de leur mise en place et le nombre total de places qui seront, à terme, disponibles, département par département.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35337

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9710

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)